

# NOUVELLES DE NESLE

## Bulletin d'information de l'association S.P.E. Nesle-la-Reposte

### Actualités

#### Projet éolien Porte de Champagne II

**M**algré la mobilisation de la population des Essarts-le-Vicomte et de La Forestière qui s'est concrétisée par un avis DÉFAVORABLE lors de l'enquête publique de janvier 2023, et un autre avis DÉFAVORABLE de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, en septembre 2024, **le préfet de la Marne vient d'autoriser l'exploitation du parc éolien Porte de Champagne II**. Ce serait donc onze éoliennes (5 en plus de 6 déjà en service) installées à partir de 700m des habitations et à 3 kilomètres de notre église. L'association Protégeons le Site de La Forestière, qui représente les riverains, se pourvoit en justice contre cette décision scandaleuse.

#### Les Champeaux: nouvelle offensive du promoteur

**L**e projet éolien des Champeaux a provoqué un rejet massif de la population : vote à bulletins secrets des Nigellois en 2022 avec 77% des voix CONTRE, puis vote de notre conseil municipal à l'unanimité CONTRE, puis vote dans le même sens de celui des Essarts, des communes environnantes, de la CCSSOM et même de la ville de Provins et de deux communautés de communes du Provinois. Ce refus unanime s'est concrétisé par l'avis DÉFAVORABLE du commissaire enquêteur en conclusion de l'enquête publique, puis par un deuxième avis DÉFAVORABLE de la commission CDNPS.

M. Henri Prévost, préfet de la Marne a donc signé le 2 août 2024 **l'arrêté portant refus de la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent**. Fin de partie pour le porteur de projet des Champeaux ? Malheureusement non, car comme nous le redoutions, la société **SSE Renewables vient de déposer un recours devant la cour administrative d'appel de Nancy pour faire annuler l'arrêté préfectoral**.



**NON à l'invasion éolienne de nos campagnes**

Le préfet va donc se retrouver à défendre son arrêté de refus contre le promoteur qui veut à toute force faire aboutir son projet, au mépris des populations locales. Mais peut-on attendre une défense sérieuse de nos intérêts de la part d'un préfet tellement favorable au développement des ENR que la Marne est aujourd'hui championne de France des « moulins à vent », avec **plus de 1000 éoliennes** en service, en instruction ou en projet ? Il est à craindre que son argumentation ne soit ni bien convaincue ni bien convaincante... Pour Maître Théodore Catry, avocat spécialisé dans la protection de l'environnement, « **de plus en plus de refus préfectoraux sont annulés en justice. Pire encore : dans plusieurs de ces cas, les autorisations environnementales ont été délivrées par le juge. Souvent, ces échecs s'expliquent par le fait que face à la stratégie d'attaque plus que rodée des promoteurs, les administrations chargées de défendre leur dossier réagissent à minima** ».

Notre petite association SPENR est prête à défendre les Nigellois et leurs voisins, mais pour que notre voix soit entendue, il faut impérativement passer par un avocat, seul habilité à se faire entendre devant la cour administrative d'appel de Nancy, ce qui représente un engagement financier d'environ 5000 euros (honoraires forfaitaires de l'avocat plus photomontages). Une somme importante, mais dérisoire par rapport à la perte de valeur de vos biens immobiliers au voisinage de six éoliennes de 184 mètres de haut.

Si notre association est décidée à contribuer à ce financement, dans la mesure de ses modestes moyens, elle ne peut l'assumer seule. **Nous ne pourrions nous pourvoir en justice que si les Nigelloises et Nigellois qui sont opposés au projet des Champeaux apportent soutien et contribution**, même symbolique, au financement de ces frais.

## Comment contribuer ?

L'adhésion de notre association au collectif d'associations ECEP51 **permet de bénéficier pour toute contribution d'une défiscalisation de 66 % de votre don**. C'est à dire qu'un don de 100 € à cette cagnotte **ne vous coûtera en fait que 34 €**, puisque le reçu fiscal vous permettra de déduire 66 € de votre impôt sur le revenu. Pour ce faire deux solutions :

Faire un **don par chèque** à l'ordre de **ECEP51**, à remettre à notre trésorier M. Alain Gouthier, 2 rue de l'Église à Nesle la Reposte.

Faire un **don en ligne**, par carte bleue, en contribuant à la cagnotte « **Non aux éoliennes des Champeaux** » sur le site <https://ecep51.fr/>

# Transition énergétique et économie

**S**eulement un changement de cap à 180°, dans le développement des énergies renouvelables peut sauver la France d'un désastre économique programmé. Sans cela, les coupes budgétaires de 60 milliards d'euros annoncées par Michel Barnier ne seront que le début d'une longue période d'austérité et de tensions sociales" écrit Jean-Louis Butré dans la lettre de la Fédération Environnement Durable.



Depuis 2008, la France a fortement augmenté sa production d'électricité éolienne et solaire. Cette politique a été menée à grand renfort d'avantages financiers pour les exploitants, malgré le fait que la demande d'électricité n'a pas augmenté.

Rémy Prud'homme, professeur émérite à l'Université de Paris XII, dans une étude scientifique et économique, révèle que cette transition vers les énergies renouvelables a engendré des coûts énormes pour l'économie française. Les prix de l'électricité ont considérablement augmenté, en grande partie à cause de cette politique qui a entraîné des dépenses massives, tout en étant inutiles pour répondre à la demande électrique du pays. Les coûts supplémentaires se chiffrent en centaines de milliards d'euros, une somme qui aurait pu être évitée si le système de production d'électricité de 2008 avait été maintenu.

Vous avez vu apparaître sur vos factures des taxes supplémentaires pour financer le coût de cette transition. En partie tout au moins, car les dépenses sont plus importantes que les recettes. Ces mêmes taxes que le gouvernement veut augmenter pour réduire le déficit alors que le prix de l'électricité baisse. Cette stratégie a eu un impact direct sur le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises qui subissent de plein fouet aujourd'hui cette augmentation des coûts énergétiques. Les estimations futures, confirmées par de nombreux groupes d'experts, démontrent que ces coûts pourraient continuer à exploser (estimation à 300 milliards d'euros), mettant en lumière une gestion actuelle coûteuse et inefficace de la transition énergétique.

Avant 2019, les prix de vente correspondent aux coûts de production, après 2019, les prix suivent les décisions politiques. 2019 est l'année avant les bouleversements conjoncturels liés au Covid, à l'envolée (temporaire) du prix du gaz, aux problèmes de corrosion des centrales nucléaires et à la fixation du prix de l'électricité française sur le prix du gaz européen. L'appareil de production de 2008 était parfaitement capable de faire face à la demande de 2019, et même de permettre des exportations importantes. De plus, les renouvelables ne se substituaient nullement à des productions carbonées.

Durant cette même période, le prix de l'électricité en France a augmenté de 46% alors qu'au cours des années précédentes il avait régulièrement décliné. Cette hausse ne provient pas d'une augmentation du coût de production du nucléaire ou de l'hydraulique, pas non plus de l'augmentation du coût de production de l'électricité thermique, pas davantage de l'augmentation de l'entretien d'un réseau de transport et de distribution fondamentalement constant. La seule explication plausible est que cette hausse des prix a été causée par le changement majeur intervenu : la hausse de la production de renouvelables. Pour la seule année 2019, ce surcoût est égal à 31 milliards d'euros. Pour l'ensemble de la période 2008-19, le montant du surcoût s'élèverait à 170 milliards et pour la période 2019-2023, à 164 milliards. L'addition de ces deux surcoûts, 334 milliards, est une estimation de ce que cette volonté politique aurait coûté à la France.

Ces milliards vous les avez déjà en partie payés sur vos factures et aujourd'hui les taxes vont encore augmenter pour contribuer à une économie de 60 milliards qui, de toutes façons, sans changement de cette même volonté politique dans la transition énergétique, ne réduira pas un déficit futur près de cinq fois plus important.

L'évaluation du coût de la politique des renouvelables officiellement prévue serait de **plus de 500 milliards pour la période 2023-2030**. Espérons que la dite politique ne sera vraiment pas mise en œuvre. L'impact des renouvelables a doublé les prix de l'électricité de 2018 à 2023, il pourrait tripler en 2030, le portant à peu près aux niveaux actuels des prix dans des pays comme l'Allemagne ou le Danemark qui montrent l'exemple (à ne pas suivre) en matière de renouvelables. Toutes ces estimations sont en phase avec l'évaluation que donnait, en 2014, Sigmar Gabriel, du coût de l'Energiewende allemande modèle pour la France: « au moins 1 000 milliards d'euros ». M. Gabriel, une personnalité respectée, informée, et mesurée, avait été ministre de l'Environnement et était, en 2014, ministre de l'Economie et de l'Energie. Comme la plupart des ministres allemands de l'Economie, il ne passait pas pour un plaisantin...

## L'oiseau du mois: l'épervier d'Europe

Quel drôle de choix ! Comment un amoureux des oiseaux peut-il s'intéresser à ce prédateur qui s'est fait une spécialité d'agresser ceux qui nous sont le plus familiers ! » Nous entendons d'ici les protestations des amis des passereaux qui enragent de voir le "pirate des jardins" ravir un de leurs protégés sous leur nez. Et pourtant l'Épervier d'Europe est un oiseau digne d'intérêt à plus d'un titre.

Certes, c'est un prédateur, et qui se nourrit essentiellement de petits oiseaux "tout mignons", mais ce faisant, il contribue à maintenir un certain équilibre écologique, en éliminant les individus les plus faibles et les plus âgés, et un couple d'éperviers sur le territoire de notre commune fait infiniment moins de victimes que les hordes de chats errants que certains s'obstinent à nourrir et à laisser proliférer. Observation confirmée par la Ligue de Protection des Oiseaux pour qui les principales causes de mortalité des passereaux sont d'abord les chats domestiques (et les éoliennes !), bien loin devant la prédation des rapaces.



Et puis l'épervier chasse pour se nourrir, et non, comme le chat (ou l'homme !), pour le plaisir de tuer. Enfin notre oiseau du mois, qui capture ses proies en vol et par surprise, pratique un type de voltige aérienne extrêmement spectaculaire mais aussi extrêmement risquée et qui lui est souvent fatale (un quart des adultes et les deux tiers des juvéniles meurent chaque année).

Outre ses dons exceptionnels pour la voltige aérienne, notre oiseau est aussi remarquable pour son intelligence qui fait que dans une même situation (par exemple un jardin de Nesle avec des mangeoires pour les passereaux) différents individus vont adopter des stratégies de chasse complètement différentes. Ainsi, un épervier pourra, tôt le matin, se glisser le plus discrètement possible dans un buisson, souvent au ras du sol, pour attendre parfaitement immobile l'heure de pointe du nourrissage et surgir comme un diable au milieu des moineaux assemblés, alors qu'un autre foncera directement au milieu d'un rassemblement d'oiseaux pour les

forcer à se réfugier dans les buissons les plus proches, avant de se percher au centre de la scène figée pour guetter le moindre mouvement (avec sa tête qui pivote à plus de 180°) en un mortel jeu de cache-cache ou le premier qui bouge finit à la casserole. Un autre encore se positionnera discrètement aux abords du nourrissage et attendra pour attaquer qu'une présence humaine détourne l'attention de ses proies.

Ou alors un épervier attaquera au ras du sol, en slalomant entre les arbustes, alors qu'un autre surgira en piqué, avec le soleil dans le dos pour éblouir les guetteurs. Enfin, notre chasseur peut aussi battre un buisson ou une haie de ses ailes pour effaroucher et déloger les oiseaux qui y sont réfugiés, ou bien plonger serres en avant au coeur de la végétation pour y saisir sa proie.



Pour décrire notre héros du jour, notons d'abord la différence de taille entre les deux sexes: la femelle, dessus gris-brun et dessous clair rayé de gris brunâtre, est jusqu'à 25% plus grande et plus lourde que le mâle, qui a le dos gris pur et le dessous rayé de brun-roux. Cette importante différence de taille permet, sur le territoire du couple (environ 10km<sup>2</sup>) d'exploiter des ressources différentes: le mâle se consacrant aux petits passereaux (mésanges, pinsons et moineaux) alors que la femelle pourra chasser des étourneaux, grives et pics épeiches, voir de jeunes pigeons ramiers. En moyenne, seule une attaque sur dix est couronnée de succès.

Le nom "épervier", tout comme l'italien "sparviere" et l'allemand "sperber", aurait une racine germanique, "sparwari" (qui donnera "esperver" dans la Chanson de Roland). Dans ce mot on reconnaît "sparw", le moineau et "ari", le rapace. Une association que l'on retrouve dans l'anglais actuel "sparrowhawk", littéralement "faucou des moineaux".

La reproduction de l'épervier, en mai ou juin, commence par la ponte de quatre ou cinq oeufs qui seront couvés pendant un peu plus d'un mois par la femelle exclusivement, le mâle ayant à charge de nourrir sa compagne et les oisillons nouveaux-nés. Une période éprouvante pour notre petit mâle, qui devra passer du rythme d'une proie par jour à six ou sept pour nourrir toute la famille. C'est la période où certains mâles "surmenés" meurent accidentellement, entraînant l'échec de la couvée.

Après l'effondrement des populations de rapaces au moment de l'introduction des pesticides organochlorés qui empoisonnaient leurs proies, la population d'Épervier d'Europe a aujourd'hui retrouvé une certaine stabilité, malgré la prédation d'autres rapaces comme la Chouette Hulotte, l'Effraie des Clochers et le Faucon Pèlerin. L'épervier d'Europe est classé "de préoccupation mineure" sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature.